

Créateurs, repreneurs

Un coup de pouce pour réussir votre projet !

LE PRÊT D'HONNEUR LE PRÊT NACRE

Création

Transition

Reprise et
1^{er} Développement

Nous contacter

INITIATIVE HAUTE-SAÔNE
Chez CCIT 70
Zone Vesoul Technologia - 1 Rue Victor Dollé
70000 VESOUL
Tel : 03 84 96 71 32
Email : initiativehs70@gmail.com



Le Prêt d'Honneur

Création

- Pour **créer** une société
- **16 000 €** maximum
- Pour une société de moins de 3 ans dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat, du BTP, du commerce et des services aux particuliers



Transition

- Pour les dirigeants dont la société connaît **un événement accidentel de trésorerie** indépendant de leur responsabilité
- Pour **développer l'activité** d'une société de moins de 5 ans : investissement, nouveaux emplois, augmentation du Chiffre d'Affaires
- **30 000 €** maximum

Reprise et 1er Développement

- Pour **reprendre** l'actif d'une société
- Pour **développer** l'activité d'une société de moins de 5 ans : investissement, nouveaux emplois, augmentation du Chiffre d'Affaires
- **30 000 €** maximum
- Dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat de production, du BTP, de la fourniture de produits ou services aux entreprises ou de l'hébergement touristique

Le Prêt NACRE

Initiative Haute-Saône est opérateur Phase Métier 2 (montage du dossier et validation par le comité d'agrément)

- Bénéficiaires : demandeurs d'emploi qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise (quels que soient la forme juridique et le secteur d'activité de l'entreprise)
- De 1 000 € à 8 000 € (couplage obligatoire avec un prêt bancaire)
- Durée de 1 à 5 ans
- Taux 0%



© Prubay

Comment solliciter un prêt ?

- Pour le prêt d'honneur : le dossier est établi avec l'aide d'un organisme agréé par Initiative Haute-Saône : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Boutique de Gestion. Le porteur de projet présente son dossier devant le comité d'agrément chargé d'accorder le prêt.
- Pour le prêt NACRE : prendre contact avec un organisme qui examine la demande à partir de la situation du créateur/repreneur au regard de la viabilité de son projet et décide de faire commencer le parcours par la Phase Métier 1 (CMA, CCI, ...). Initiative Haute-Saône intervient en Phase Métier 2.



© Prubay

Nos partenaires

- La Région Bourgogne Franche-Comté
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- Les banques : Crédit Agricole Franche-Comté, Crédit Mutuel, BNP Paribas, Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, CIC Est, Caisse d'Epargne
- Le FEDER
- Les Communautés de Communes
- La Chambre de Commerce et d'Industrie
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Des entreprises

Initiative Haute-Saône c'est ...

Une association loi 1901.

Une plate-forme d'initiative locale adhérente à Initiative France (1er réseau associatif d'aide à la création d'entreprise en France).

Plus de 600 projets financés pour un montant global de près de 6 000 000 €, soit une moyenne de 10 000 € par prêt d'honneur accordé (données 2017).

83% des entreprises bénéficiaires d'un prêt d'honneur Initiative Haute-Saône ont un taux de pérennité à 4 ans.